

DECRET N° 76-198 du 20 Août 1976

portant nomination du Docteur SANOUSI Amidou
en qualité de Directeur Provincial de la Santé
de l'Atacora et de Médecin-Chef de la Circons-
cription Médicale de Natitingou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la
Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 Mars 1975, fixant la composition du Cabinet du Président
de la République et la structure des ministères, notamment son article 15 ;
VU le décret N°75-78 du 1er Avril 1975, déterminant les directions générales et direc-
tions des ministères, notamment son article 1er ;
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Le Docteur SANOUSI Amidou est nommé Directeur Provincial de la Santé de
l'Atacora et Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de Natitingou.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et
qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié
et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 20 Août 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé Publique,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Issifou BOURAIMA

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MSP 4 autres ministères 14 DPS de l'Atacora 1 Intéressé 1
CM Natitingou 1 DSP 2 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IF 2 DCCT-ONEPI-Gde Chanc.-DB-
DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DP 2 JORPB 1 Préf Atacora 1